



ID: 034-213403298-20191125-19502-AR Vendres, le 25 novembre 2019

Objet : Ouverture de l'enquête publique unique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vendres ainsi qu'à la modification du périmètre délimité des abords des remparts du Château de Vendres.

ARRETE MUNICIPAL Nº 19/502

Le Maire de la Commune de VENDRES.

MAIRIE de VENDRES

- **VU** l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 ;
- VU le décret d'application n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-19 et R.153-8 du code de l'urbanisme;
- VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants :
- VU la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du PLU:
- VU la délibération relative au débat sur le PADD qui s'est tenue en séance du conseil municipal le 20 juin 2019;
- VU la délibération arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation en date du 9 Septembre 2019 :
- VU la délibération en date du 9 septembre 2019 arrêtant le projet de périmètre délimité des abords modifié des remparts du Château de Vendres sis sur la commune de Vendres:
- VU la décision n°E19000175/34 du Président du Tribunal Administratif en date du 20 septembre 2019 relative à la désignation du commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique;
- VU les pièces des dossiers des projets de PLU et du périmètre délimité des abords des remparts du Château de la commune de Vendres à soumettre à l'enquête publique;

Arrêté 19/502 1/4 25/11/2019

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

ID: 034-213403298-20191125-19502-AR

Monsieur le Maire précise que l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique se sont faites après concertation avec le commissaire enquêteur.

ARRÊTE

ARTICLE 1: OBJET DE L'ENQUETE

L'enquête publique porte sur l'élaboration du PLU de la commune de Vendres ainsi que sur la modification du périmètre des abords des remparts du château de Vendres.

ARTICLE 2: DATE ET DUREE DE L'ENQUETE

L'enquête publique se déroulera du 13 décembre 2019 au 15 Janvier 2020 soit un total de 34 jours consécutif;

ARTICLE 3: COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par décision en date du 20 septembre 2019, le Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur Bernard DEWINTRE, militaire retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 4: CONSULTATION DU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces des dossiers des projets sur support papier, visées par le commissaire enquêteur, comprenant notamment les avis de l'autorité environnementale consultée ainsi que ceux des autorités associées ou consultées sera mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier est également consultable sur le site internet de la Mairie https://www.vendres.com/Urbanisme.php#PLU...

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, sera tenu à disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture précitées ci-dessus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public consigner ses observations, faire des propositions ou contre-propositions :

- → Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en Mairie ;
- → Par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visé à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de Vendres 1 place du 14 Juillet 34350 Vendres ;
- → Par voie électronique sur le site internet de la commune au lien suivant : www.vendres.com onglet « CONTACT ». Ces observations, après visa du commissaire enquêteur, seront transcrites sur le registre papier déposé en Mairie.
- → Auprès du commissaire enquêteur qui recevra en personne les observations et propositions du public lors de ses permanences en Mairie :
 - o Vendredi 13 décembre 2019 de 9h à 12h
 - o Vendredi 3 janvier 2020 de 14h à 18h

Arrêté 19/502 25/11/2019 2/4

Envoyé en préfecture le 26/11/2019

Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

540~

ID: 034-213403298-20191125-19502-AR

o Mercredi 15 janvier 2020 de 14h à 18h

En outre, toute personne pourra sur demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

ARTICLE 5: PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vendres pour recevoir les observations ou contre-propositions écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- o Vendredi 13 décembre 2019 de 9h à 12h
- o Vendredi 3 janvier 2020 de 14h à 18h
- o Mercredi 15 janvier 2020 de 14h à 18h

<u>ARTICLE 6</u>: CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, les responsables des projets, plan ou programme et leur communiquera les observations écrites et orales de chaque projet, consignées dans un procès-verbal de synthèse dédié. Le Maire disposera ensuite d'un délai de quinze jours pour produire leurs observations éventuelles en réponse. Enfin, suite à ces dernières, le commissaire enquêteur devra établir son rapport et ses conclusions motivées et son avis dans un document séparé dans le délai de 30 jours à l'issue de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

ARTICLE 7: PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

Toute information complémentaire pourra être demandée auprès de Monsieur Fabien CORONAS responsable du service urbanisme et à ce titre responsable du projet :

- Par courrier postal à l'adresse de la Mairie: 1 place du 14 Juillet 34350 Vendres
- Par téléphone au 04 67 32 60 50
- Par courrier électronique pole-urbatech@vendres.com

De même les observations pourront être adressées à l'attention du commissaire enquêteur, domicilié en Mairie :

Par voie postale à son adresse de la Mairie: 1 place du 14 Juillet 34350 Vendres;

Par courrier électronique sur le site internet ci-après : <u>www.vendres.com</u> – onglet « CONTACT ».pour être reportées ensuite sur le registre papier en Mairie

Arrêté 19/502 25/11/2019 3/4

Envoyé en préfecture le 26/11/2019 Reçu en préfecture le 26/11/2019

Affiché le

ID: 034-213403298-20191125-19502-AR

ARTICLE 8: DECISION POUVANT ETRE ADOPTEE AU TERME DE L'ENQUETE

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal approuvera par délibération :

- → le projet de PLU éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées joints au dossier, des observations et propositions du public en cours d'enquête et des conclusions motivées et de l'avis du commissaire enquêteur;
- → la modification du périmètre délimité des abords des remparts du château de Vendres.

ARTICLE 9: PUBLICITE DE L'ENQUETE

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

En outre, cet avis sera publié par voie d'affichage en mairie et aux lieux habituels et sur le site internet de la mairie de Vendres quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à Vendres, le 25 novembre 2019

Le Maire, V Jean Pierre PEREZ

Maire et Pré Affiché le 26 novembre 2019